

Règlement intérieur du Bureau des Étudiants (BDE) pour candidature.

Conditions de candidature et d'engagement des candidats :

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Bureau des Étudiants (BDE) de l'école ESTM PIGIER, chaque étudiant candidat s'engage à prendre connaissance, accepter et respecter le présent règlement intérieur.

La candidature au BDE implique un engagement collectif visant à représenter les étudiants de l'école, à favoriser la vie étudiante et à contribuer au développement d'actions et d'événements dans un esprit de respect, de collaboration et de responsabilité.

Procédure de candidature : contactez le service communication Laura Pavan et Clara Louis (communication@estm.eu) pour soumettre le BDE que vous souhaitez présenter (nom – prénom – promotion - fonction de chaque membre de votre bureau).

Pour les BTS / BAC+2, la **date limite de candidature** est le **jeudi 24 septembre**.

Pour les BAC+3 / BAC+5, la **date limite de candidature** est le **mercredi 28 octobre**.

Article 1 – Composition du Bureau des Étudiants

Pour être validée, une liste candidate au BDE doit être composée d'un minimum de **5 membres**, afin d'assurer la représentation des fonctions essentielles suivantes :

- **Président(e)** : assure la coordination générale du BDE, représente l'association auprès de l'école et veille au bon fonctionnement de l'équipe.
- **Trésorier(ère)** : assure le suivi financier, la gestion du budget et la transparence des dépenses.
- **Chargé(e) de communication** : gère la communication interne et externe du BDE ainsi que la valorisation des actions menées.
- **Chargé(e) d'événementiel** : participe à l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des événements étudiants.
- **Commercial(e)** : développe les partenariats et relations avec les entreprises, prestataires ou sponsors.

Aucun nombre maximum de membres n'est imposé au sein du BDE. Chaque équipe peut donc intégrer autant d'étudiants qu'elle le souhaite, sous réserve de garantir une organisation efficace et une répartition claire des missions.

Article 2 – Organisation des élections

L'élection du nouveau Bureau des Étudiants se déroulera par un système de vote organisé sur les réseaux sociaux ou via les outils de communication définis par l'école.

- **Election du nouveau BDE représentant les BTS & BAC+2 : le lundi 28 septembre.**
- **Election du nouveau BDE représentant les BAC+3 & BAC+5 : le vendredi 30 octobre.**

En amont, vous devrez envoyer au service communication (communication@estm.eu) une affiche présentant votre BDE avec votre programme et une photo de votre équipe.

Chaque équipe candidate est libre de mettre en place des actions de communication afin de promouvoir sa candidature et de mobiliser les étudiants. Ces actions peuvent notamment inclure :

- la création de contenus sur les réseaux sociaux ;
- la mise en place de campagnes de communication ;
- la sollicitation de partenaires, créateurs de contenu ou influenceurs ;
- toute autre initiative permettant de valoriser le projet présenté.

Cependant, l'ensemble des actions menées durant la campagne doit respecter les principes de fair-play, d'équité et de respect envers les autres équipes candidates.

Il est strictement interdit de :

- dénigrer une autre liste candidate ;
- diffuser des informations fausses ou trompeuses ;
- porter atteinte à l'image, à la réputation ou à la personne d'un membre d'une autre équipe.

Article 3 – Respect et comportement pendant la campagne

Chaque candidat au BDE représente l'image de l'école ESTM PIGIER. À ce titre, tous les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux et responsable envers :

- les autres équipes candidates ;
- les étudiants de l'école ;
- les membres de l'administration et du personnel ;
- les partenaires éventuels.

Toute forme de diffamation, d'insulte, de harcèlement, de discrimination ou de comportement portant atteinte à autrui est strictement interdite et pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la candidature.

Article 4 – Collaboration entre les différents BDE

Dans le cas où plusieurs BDE sont élus afin de représenter différentes catégories d'étudiants, notamment :

- le BDE représentant les formations **BTS / BAC+2 (Gambetta)** ;
- le BDE représentant les formations **BAC+3 / BAC+5 (Chaillot)** ;
- les deux bureaux s'engagent à travailler ensemble dans un objectif commun : développer une vie étudiante dynamique et fédératrice au sein de l'école et sur les différents sites (Gambetta / Chaillot).

Les deux équipes devront collaborer étroitement sur les événements majeurs de l'année, notamment :

- les soirées d'intégration ;
- les week-ends étudiants ;
- les sorties ;
- les événements réunissant l'ensemble des promotions.

Cette collaboration repose sur des valeurs de solidarité, d'entraide et de cohésion entre les différentes formations.

Article 5 – Engagement des candidats

En déposant leur candidature au BDE, les étudiants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à :

- respecter l'ensemble des règles établies ;
- représenter dignement l'école ESTM PIGIER ;
- agir dans l'intérêt collectif des étudiants ;
- favoriser un climat positif et bienveillant durant la campagne et tout au long du mandat.

Tout manquement aux engagements mentionnés dans ce règlement pourra faire l'objet d'une décision de l'administration de l'école concernant la participation à l'élection ou l'exercice du mandat du BDE.

Fait à _____ , le : _____

Nom et prénom du candidat : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :